

## CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU : 10 DECEMBRE 2019**

<p><u>Référence du service</u> BUDGET-PG/PL/VM-05d</p>	<p><b>Objet de la délibération :</b></p> <p><b>RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019</b></p>
<p><b><u>Etaient présents(es) (49)</u></b></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Juan MARTINEZ, Laurent PELISSIER, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Thierry AGNEL, William AIRAL, Vincent ALLIER, Joseph ARTAL, René BALANA, Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Pilar CHALEYSSIN, Yves-Richard COLLINS, Ivan COUDERC, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Alain DUPONT, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Marc FOUCON, Michel GABACH, , Pascal GOURDEL, Robert HEBRARD, Pierre LUCCHINI, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Marielle NEPTY, Nicole PERRAU, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Bernard PRADIER, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TRAUJLET, Joël VINCENT, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s</p> <p><b><u>Etaient représentés(ées) (7 pouvoirs)</u></b></p> <p>Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Marianne CREPIN-BAZILLE donne pouvoir à Richard FLANDIN ; Marie-Reine DELBOS donne pouvoir à Pascal GOURDEL ; Jean DENAT donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ; Pierre MAUMEJEAN donne pouvoir à Gilles TRAUJLET ; Olivier PENIN donne pouvoir à Laurent PELISSIER ; Sophie ROULLE donne pouvoir à Laurent BURGOA.</p> <p><b><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (31)</u></b></p> <p>Marie-Paule ARMAND, Sonia AUBRY, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Robert CRAUSTE, , Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean-Luc DESCLOUX, Arthur EDWARDS, Marilynne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Théos GRANCHI, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Vivian MAYOR, Michel MISSOT, Maurice MOURET, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Olivier RIGAL, Catherine ROCCO, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Marc SOULAS, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Lucien VIGOUROUX Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;"><b>Sièges : 88 Membres en exercice : 87</b></p>	

Monsieur Jean François **LAURENT**, Vice-président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui crée, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire,

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

**Considérant** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 en date du 10 décembre 2019;

**Considérant** que ce rapport d'orientation budgétaire (EN ANNEXE) sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire, décrit les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, mais également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité**

Exprimés : 56 (dont 7 pouvoirs)

Pour : .....56 .....

Contre : .....0.....

Abstention : .....0.....

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : D'approuver le rapport d'orientation budgétaire 2020,

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : D'approuver la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020,

**ARTICLE 4<sup>ème</sup>** : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission ainsi que celle du rapport d'orientation budgétaire 2020 (en annexe).

Le Président du Syndicat Mixte  
du S.C.O.T. du Sud Gard



The stamp is circular with the following text: '1 rue du Colisée - 30900 NÎMES' around the top edge, 'Syndicat mixte SCOT Sud Gard' in the center, and 'www.scot-sud-gard.fr' around the bottom edge. The signature is a large, stylized blue scribble that overlaps the stamp.

Philippe GRAS

Maire de Codognan

Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**



Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les collectivités ont l'obligation d'effectuer le Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui présente la structure et une analyse des dépenses et des effectifs ainsi que les perspectives concernant les investissements, les dépenses de fonctionnement et l'évolution de la masse salariale.

## **I. Le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard**

### **A. Périmètre et du syndicat mixte du SCOT Sud Gard**

Le SCOT Sud du Gard recouvre 80 communes regroupées toutes au sein de 6 intercommunalités (arrêté de périmètre du 16 septembre 2016 n°206-09-16-B1-001) et de 2 pays:

- La communauté d'agglomération Nîmes métropole,
- La communauté des communes Beaucaire Terre d'Argence,
- La communauté des communes Petite Camargue,
- La communauté des communes Terre de Camargue,
- La communauté des communes Rhony Vistre Vidourle,
- La communauté des communes Pays de Sommières,

Date d'arrêté du périmètre : 4 septembre 2002

Date de création du Syndicat Mixte : 25 octobre 2002

Date de délibération des modalités de concertation : 19 mai 2003

Etat d'avancement de la procédure : Finalisé, applicable depuis le 06-09-2007

Le SCOT recouvre également 2 PETR : Celui de Garrigues Costières, et celui de Vidourle Camargue.

### **B. Composition et fonctionnement de l'assemblée délibérante du syndicat mixte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Syndicat mixte est présidé par Monsieur Philippe GRAS (Vice-Président de la Communauté de communes de Rhony Vistre Vidourle et Maire de Codognan). Le syndicat mixte est administré par un conseil composé de délégués élus par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres, selon la répartition suivante :

La Communauté d'agglomération « Nîmes Métropole »	42 délégués
La Communauté de communes « Beaucaire - Terre d'Argence »	9 délégués
La Communauté de communes « Pays de Sommières »	10 délégués
La Communauté de communes « Petite Camargue »	9 délégués
La Communauté de communes « Rhôny – Vistre – Vidourle »	9 délégués
La Communauté de communes « Terre de Camargue »	9 délégués

**Total**

**88 délégués**

Le Conseil délibère sur des révisions et arrêt de documents d'urbanisme, sur les adhésions à des organismes divers, sur le budget de la collectivité et la commande publique, et tout autre sujet dont il veut se saisir. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Conseil syndical élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de vice-présidents dans la limite de 20 % de l'effectif de l'organe délibérant, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Composition du bureau du syndicat mixte : 19 élus dont le Président 8, membres et 9 Vice-Présidents,

- **Vincent ALLIER**
- **Jean Pierre BONDOR**
- **André BRUNDU** (Vice-Président en charge du développement économique du commerce et du tourisme)
- **Laurent BURGOA**
- **Bernard CLEMENT** (Vice-Président en charge des transports et de la mobilité)
  - **Ivan COUDERC**
  - **Jean Baptiste ESTEVE**
- **Pierre GAFFARD-LAMBON** (Vice-Président en charge de l'agriculture)
- **Jean Jacques GRANAT** (Vice-Président en charge du projet de la gare LGV)
  - **Philippe GRAS (Président)**
  - **Robert HEBRARD**
- **Jean François LAURENT** (Vice-Président en charge des finances et du budget du syndicat mixte)
- **Juan MARTINEZ** (Vice-Président en charge des politiques du delta du Rhône)
- **Laurent PELISSIER** (Vice-Président en charge des départementales et régionales)
  - **Olivier PENIN**
- **Gaëtan PREVOTEAU** (Vice-Président en charge du logement et des politiques de l'habitat)
- **Fabienne RICHARD** (Vice-Présidente en charge du suivi de l'agence d'urbanisme et du CNAS)

### **C. Compétences du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard**

Le Syndicat mixte a compétence en matière de Schéma de Cohérence Territoriale. À ce titre, il est chargé de la concertation, de l'élaboration, de l'approbation, du suivi, de l'évaluation et de la révision du schéma de cohérence territoriale.

Le syndicat mixte devra procéder à l'évaluation de l'application des objectifs du S.CO.T. Sud Gard tous les 6 ans pour décider de sa révision totale, partielle ou pour reconduire ses objectifs.

## **II. La mise en révision du SCOT Sud Gard**

**3 raisons ont guidé la nécessité de mettre en révision le document :**

### **1) L'évolution du cadre législatif :**

Depuis l'adoption du SCOT sud Gard en 2007, le paysage réglementaire a profondément évolué. En premier lieu la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle 2) est venue modifier le contenu et les objectifs des SCOT :

- la loi réaffirme le SCOT comme outil de définition et de cohérence des politiques publiques territoriales. Le SCOT devient un document pivot de référence dans la hiérarchie des normes, il jouera un rôle d'interface et d'intégration entre les documents de rangs et normes supérieures et ceux de normes inférieures, comme le dispositif réglementaire du SDAGE Rhône Méditerranée et des SAGE...
- l'aspect fédérateur du SCOT est renforcé par la coordination et l'élargissement de ses domaines d'intervention : biodiversité, communication numérique, urbanisme commercial...
- le SCOT évolue vers un outil opérationnel avec le DOG (document d'orientations général) transformé en DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Depuis la loi Grenelle 2 les SCOT ont pour objectifs :

- Une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,
- L'utilisation économe des espaces naturels et la préservation des ressources naturelles et des continuités écologiques,
- Le développement des communications électroniques,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de sources renouvelables,
- La diminution des obligations de déplacements et l'amélioration des performances énergétiques.

### **2) L'évolution du périmètre**

Depuis l'adoption du SCOT en 2007 plusieurs évolutions notoires sont désormais en prendre en compte.

D'une part, 4 communes ont rejoint en 2009 Nîmes Métropole (Saint Chaptès, Saint Anastasie, Dions et Sernhac),

D'autre part, suite au redécoupage des périmètres des intercommunalités la commune de Montagnac a intégré la Communauté de Commune de Leins Gardonnenque, et la Commune de Canne et Clairan a rejoint la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la communauté des communes Leins Gardonnenque a été dissoute. 11 communes ont intégré la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, 1 la communauté des communes Pays de Sommières et 1 la communauté des communes du Pays d'Uzès.*

### **3) la prise en compte de nouvelles infrastructures :**

Il s'agira alors dans ce SCOT de 2<sup>ème</sup> génération de prendre en compte et d'affirmer le positionnement de nouveaux équipements sur le territoire du Sud Gard comme la nouvelle gare LGV, et le développement d'autres.

La délibération de mise en révision a fait l'objet de délibérations complémentaires portant sur les modalités de la concertation (délibération n°2016-12-15-04d) et les objectifs poursuivis de la révision (délibération n°2017-03-28-14d).

### **III. Rappel des travaux menés dans le cadre de la réalisation d'un SCOT 2<sup>ème</sup> génération :**

#### **A. Rappel des travaux engagés depuis la mise en révision du SCOT en mai 2013 jusqu'en 2015 :**

##### **1) Acquisition d'une base de données Occsol en 2014 et 2015:**

Cette base de données géographique nécessaire pour évaluer la consommation de l'espace entre 2006 et 2012 est en cours d'acquisition. Elle a fait l'objet d'un groupement d'achat avec le Syndicat Mixte de Gestion et de Protection de la Camargue Gardoise dont les besoins étaient identiques. En conséquence ce groupement nous a permis de mutualiser et rationaliser les coûts. Pour le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard cette acquisition s'élèvera au 1<sup>er</sup> semestre 2014 à 64 191,30 euros. Le marché a été notifié le 02 décembre 2013 et le 1<sup>er</sup> ordre de service pour lancer l'opération date de janvier 2014. L'achèvement de cette acquisition est programmé pour juin 2014.

Son exploitation est confiée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne.

Cet outil permettra au syndicat mixte du SCOT, non seulement d'établir la consommation de l'espace entre 2006 et 2012 mais également de projeter pour les années à venir sa future consommation.

***Coût : 64 191,30 euros TTC***



## **2) L'étude INSEE 2014/2015 :**

Un profil de territoire a été commandé auprès de l'INSEE en 2014. Le 1<sup>er</sup> COPIL s'est tenu le 11 septembre 2014 et le rendu de l'étude s'est fait le 11 juin 2015.

Ce portrait de territoire a abordé les thèmes suivants :

### ➤ L'habitat et la population :

En plus de l'évolution de la population et de résidences principales, le SCOT souhaiterait également avoir des éléments sur le logement lié au tourisme (résidences secondaires, hébergements touristiques ...)

### ➤ Les transports :

Les déplacements domicile-travail au sein du SCOT et avec Montpellier, Lunel, Alès, Avignon et Arles et plus largement les déplacements domicile-travail entre le Gard, l'Hérault, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Articulations entre le transport et le logement.

### ➤ La structuration du territoire : emploi et articulations entre le transport et le développement économique

- Localisation et évolution de l'emploi : où sont les bassins d'emploi ? Comment se positionne le SCOT ? A t'il profité ou pas du développement des bassins d'emplois voisins ? Les emplois du SCOT sont des emplois plutôt de services, artisanat, commerce, l'agriculture en déclin.
- Les revenus de la population : ils conditionnent l'accès au logement, aux transports etc  
....
- Accès aux équipements, services et commerces, et l'accès aux soins.

Lors de cette étude le territoire a été comparé à un panel de SCOT similaire. Cette étude a donné lieu à 2 publications de l'INSEE

***Coût de l'étude : 58 465,40 euros dont 12 258,50 à la charge du SCOT Sud Gard***

**3) Recrutement d'un groupement d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre et d'un groupement de commande pour l'évaluation environnementale avec le SCOT Uzège Pont du Gard:**

Assistance à maîtrise d'œuvre du SCOT Sud Gard :

Début 2015 un marché public a été lancé afin de recruter un groupement de bureaux d'études pour accompagner le SCOT Sud Gard dans la réalisation de son second SCOT :

Expertises attendues dans les domaines suivants :

- Etablir le rapport de présentation avec toutes ses composantes : diagnostic, état initial de l'environnement, évaluation environnementale des orientations du SCOT, diagnostic commercial,
- A partir du diagnostic accompagner le territoire dans l'élaboration de son projet politique : le PADD,
- Etablir le Document d'Orientation et d'Objectif,
- Préparer et co-animer les réunions : du groupe de pilotage, des groupes techniques, des réunions de concertations avec les PPA ainsi que les réunions publiques,
- Organiser la concertation,
- Apporter une assistance juridique,
- Etablir un plan de communication,

*Coût : 205 655,00 € HT (soit 246 786 € TTC) sur 2016, 2017, 2018 et 2019 (cout réajusté par avenants)*

Groupement de commande entre SCOT Sud Gard et Uzège Pont du Gard pour l'évaluation environnementale

Les syndicats mixtes des SCOT Sud Gard et Uzège Pont du Gard, se sont associés par le biais d'un groupement de commande afin d'élaborer l'évaluation environnementale en commun et déterminer ainsi une partie des indicateurs en commun ainsi que l'approche des incidences des orientations et des objectifs du PADD et DOO.

De plus le fait de choisir un bureau d'étude commun permettra de réaliser une mutualisation et une rationalisation des couts.

Le marché a été lancé en octobre 2015 et le choix bureau d'études a été effectué en décembre 2015 et notifié en janvier 2016 au bureau d'étude ECOVIA.

*Coût : 54 125 € HT (soit 64 950,00 € TTC) sur 2016, 2017, 2018 et 2019.*

Convention avec la CCI pour obtention de données sur le commerce

*Coût : 7 900 € HT (9 480, € TTC)*

#### **4) Travaux dans le cadre du programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme en 2015 et hors cadre du programme partenarial :**

Dans le cadre de son programme partenarial, l'agence d'urbanisme des régions nîmoises et alésiennes a été chargée de réaliser le diagnostic du territoire. Ce diagnostic a été rendu le 8 décembre 2015, et sera mis à jour d'ici l'arrêt du SCOT

**Coût : 43 398,57 euros**

En plus des travaux relatifs au diagnostic dans le cadre du programme partenarial l'agence d'urbanisme a réalisé l'état initial de l'environnement hors programme partenarial.

**Coût : 22 300,00 euros**

La réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a nécessité des réunions en groupe de travail et commissions tout au long de l'année 2015

Groupes de travail: 3 groupes de travail dans le cadre du diagnostic (culture patrimoine tourisme, transport déplacement, littoral); 4 groupes de travail dans le cadre de l'EIE (littoral, changement climatique, 2 TVB)

Commissions: 5 commissions (cohésion sociale et territoriale, rayonnement et attractivité, changement climatique, cadre de vie et santé, foncier)

COTECH: 5 réunions de mars 2015 à décembre 2015

#### **B. Travaux réalisés en 2016 dans le cadre de la révision du SCOT :**

Le budget adopté le 14 mars (délibération 2016-03-14-04d) a permis pour l'année 2016 de :

- Poursuivre la révision du SCOT en organisant 4 séminaires (sur les enjeux en janvier, sur la TVB en avril, sur le PADD en juin et décembre),
- D'organiser 2 séries d'ateliers sur des thématiques dans le cadre de l'élaboration du PADD : commerce, développement économique, développement urbain, TVB, agriculture et déplacements. Le cout du marché passé avec le groupement SCE est de 199 755 € HT (239 706 € TTC) pour l'accompagnement à l'élaboration du SCOT 2<sup>ème</sup> génération. La moitié de ce montant soit 99 877,50 € HT (119 853 TTC) a été payée en 2016 comme convenu.
- De continuer à faire respecter le SCOT en tant que PPA lors de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanismes, et les EPCI dans l'élaboration de leurs documents cadres,
- Organisation de 8 COTECH

**C. Travaux réalisés en 2017 dans le cadre de la révision du SCOT (et au-delà) + avenants et convention d'études nouveaux:**

Le budget adopté le 18 mars (délibération 2017-03-28-09d) a permis pour l'année 2017 de :

- Poursuivre la révision du SCOT en organisant 6 comités de rédactions,
- 1 débat sur le PADD,
- 1 réunion PPA,
- 6 comités de rédactions,
- Organisation de 6 COTECH,
- Mettre en place une convention avec le bureau d'étude ICE pour la mise en place d'indicateurs de bien être sur la période 2017 – 2025. Avec la remise de 4 tomes pour un montant de 24 800,00 euros. Ce montant est inscrit au budget investissement. Le paiement est étalé jusqu'en 2025 comme suit (non assujetti à la TVA) :  
*80 % lors de la remise du tome 2011 à 2016,*  
*10 % en 2022 lors de la remise tome 1,*  
*10% en 2025 lors de la remise tome 2,*
- 1 avenant au contrat SCE

**D. Travaux réalisés en 2018 dans le cadre de la révision du SCOT :**

Le budget adopté le 03 avril (délibération 2018-04-03-05d) a permis pour l'année 2018 de :

- Poursuivre la révision du SCOT en organisant 3 comités de rédactions relatifs à l'écriture du DOO,
- 3 comités techniques,
- 1 séminaire,
- De poursuivre la concertation avec l'organisation de 3 réunions publiques, et 1 réunion PPA,
- Une étude sur le potentiel photovoltaïque sur le territoire mené par l'agence d'urbanisme,
- Lancement d'une étude sur les 4 principaux PEM du SCOT pour un montant de 15 000 euros,

**E. Travaux réalisés en 2019 dans le cadre de la révision du SCOT :**

Le budget adopté le 18 mars (délibération 2019-03-18-09d) a permis pour l'année 2019 de :

- Aboutissement de la rédaction du projet de SCOT révisé
- Arrêt du projet de SCOT révisé (délibération du 18 mars 2019)
- Envoi pour avis aux PPA le 4 avril 2019
- Enquête publique du 26 août au 27 septembre 2019.

- Coût et financements de la révision :

1) Coûts de 2014 à 2019 :

	<b>Maitre d'œuvre / Bureau d'études</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Coût</b>
Acquisition base Occsol	SIRS	2014 à 2015	<b>64 300 TTC</b> <i>(53 383,33 € HT)</i>
Etude INSEE	INSEE	2014 / 2015	<b>12 258,50 €</b> <i>(pas de récupération de TVA)</i>
Diagnostic	Agence d'Urbanisme	2015	<b>43 398,57 €</b> <i>Réalisé dans le cadre adhésion et du programme partenarial (pas de récupération de TVA)</i>
Etat initial de l'environnement	Agence d'Urbanisme	2015	<b>22 300,00 €</b> <i>Hors adhésion agence (pas de récupération de TVA)</i>
Convention CCI	CCI	2015	<b>9 480 € TTC</b> <i>(7 900 € HT)</i>
Maitrise d'œuvre (rapport de présentation, assistance juridique, émergence enjeux, rédaction PADD, DOO et DAACOM, expertise étude littoral, animation d'ateliers et de séminaires, communication...)	SCE	2015 à 2019	<b>252 186,61 € TTC</b> <i>(210 155,51 € HT)</i>

Evaluation environnementale	ECOVIA	2016 et 2017	<b>64 950 € TTC</b> <i>(54 125,00 € HT)</i>
Participation écriture PADD et DOO	Agence d'Urbanisme	2016 à 2019	<b>173 136,97 €</b> <i>Réalisé dans le cadre adhésion et du programme partenarial</i> <i>(pas de récupération de la TVA)</i>
Publicités (annonces légales, réunions publiques, expositions)	Midi Libre et la Gazette de Nîmes	2015 à 2018	<b>23 471,95 € TTC</b> <i>(19 559,96 € HT)</i>
Etude PEM (hors programme partenarial)	Agence d'Urbanisme	2018 au 1 <sup>er</sup> semestre 2019	<b>15 000,00 €</b> <i>(pas de récupération de la TVA)</i>
Publicités pour enquête publique	Midi Libre et la Gazette de Nîmes	2019	<b>6 107,62 € TTC</b> <i>(5 089,68 € HT)</i>
Site internet pour enquête publique	Préambule	2019	<b>864 € TTC</b> <i>(720 € HT)</i>
Clés USB pour PPA	Alizé concept	2019	<b>1 618,56 € TTC</b> <i>(1 348,80 € HT)</i>
Impression du SCOT pour enquête publique + affiches + cartes	Nemau com	2019	<b>4 530,77 € TTC</b> <i>(3 775,64 € HT)</i>
Enquête publique	Commissaire enquêteur	2019	<b>25 046,66 €</b> <i>(pas de récupération de la TVA)</i>
<b>Total à l'issue de l'approbation</b>			<b>718 650,21 € TTC</b> <b>647 198,62 € HT</b>

**En dehors de la révision du SCOT :**

Indicateurs de bien être	Cabinet ICE	2017 à 2025	<b>24 800, 00 €</b> <i>(pas de récupération de la TVA)</i>
--------------------------	-------------	-------------	---

**Plan de financement de la révision 2014 à 2019 :**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Etat</b>	88 350,00 euros	13,65 %
<b>Conseil Régional</b>	0,00 euros	0 %
<b>Conseil Général</b>	0,00 euros	0 %
<b>Autofinancement</b>	558 848,62 euros	86,35 %
<b>Autre</b>	0,00 euros	0 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>647 198,62 €</b>	<b>100 %</b>

**Financements déjà reçus :**

	<b>Montant</b>	<b>Année</b>
<b>Etat</b>	88 350,00 €	2014 et 2017
<b>Conseil Régional</b>	0,00 €	-
<b>Conseil Général</b>	0,00 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>88 350,00 €</b>	

**F. Etat de la dette**

Pas de dette

**G. Effectifs de la collectivité et indemnités des élus**

**TABLEAU DES EFFECTIFS du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard**

Mise à  
jour le  
27/11/2018

Année de création	N° de délibération	Date du Conseil syndical	Poste créé	Catég.	filère	commentaires
2003	2003-02-20-04	20-févr-03	Cadre A	A	Administrative	Occupé actuellement par Pascal LABURTHER
2011	2011-12-09-07	09/12/2011	Adjoint admin. Territorial principal de 1ère classe	C	Administrative	Occupé actuellement par Virginie Mosca
2016	2016-12-15-05	15/12/2016	Cadre A	A	Administrative	Occupé par Elsa Achard

**Rémunération des agents en 2019**

Catégorie	Indices	Rémunération Indiciaire Brute mensuelle	Primes	Montant des primes (en brut)	Rémunération nette mensuelle (y compris primes)
A 2 agents	IB 722 IM 598 Et IB 558 IM 473	5 018,73 €	IFTS NBI IR SF	1 455,68 €	5 179,25 €
C 1 agent	IB 430 IM 380	1 780,69 €	IAT IEMP IR SF	583,03 €	1 879,79 €

Les agents travaillent à temps plein du lundi au vendredi soit 37h00 par semaine.



### Indemnités des élus en 2020

Elu	Montant indemnité brute par pers	Montant indemnité nette par pers
Président	746,76 €	653,42 €
9 Vice-Présidents	342,27 € (chacun)	Entre 268,88 et 299,50 €

#### IV. Prospective et évolution pour l'année 2020 :

Fin d'année 2019 le SCOT sera approuvé. Il entrera en vigueur en 2020. L'année 2020 sera consacrée à la diffusion et l'application du nouveau SCOT.

##### 1) En section fonctionnement :

Dépenses : les dépenses de fonctionnement de 2020 avoisineront celles de 2019 ajustées des évolutions de salaires liés aux avancements. Une enveloppe de 50 000 euros est prévue, pour des frais d'honoraires si le SCOT est attaqué.

Il s'agira également d'amortir les études liées à la révision en 2019 pour un montant de 65 000 €. L'amortissement des études est prévu jusqu'en 2029 (par ordre de transfert vers la section d'investissements)

Recettes : les cotisations des EPCI pour 2020 (ajustées en fonction de l'évolution de la population de 2016 et du potentiel fiscal de 2019) baisseront pour atteindre les montants de 280 000 €, soit une baisse de 26,3% par rapport aux années précédentes.

	2018		2019		2020	
	Montant cotisation	Part EPCI	Montant cotisation	Part EPCI	Montant cotisation	Part EPCI
BTA	37 795	9,886%	37 799	9,886%	27 568	9,8458%
NM	239 307	62,976%	238 683	63,903%	175 280	62,5999%
PC	31 926	8,402%	31 771	8,145%	23 607	8,4311%
PS	20 774	5,467%	20 960	5,194%	16 303	5,8227%
RVV	26 228	6,902%	26 366	6,689%	19 473	6,9546%
TC	23 969	6,308%	24 421	6,096%	17 769	6,3459%
<b>Total scot</b>	<b>380 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>380 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>280 000,00</b>	<b>100%</b>

### **En section investissement :**

Dépenses : Le travail du groupement SCE se termine en 2019. Une seule facture sera peut-être à payer en janvier 2020 celle des Dissidents 3 018 € TTC.

D'autres investissements sont à prévoir :

- La reproduction du SCOT approuvé pour l'ensemble des 80 communes et des 100 PPA,
- L'acquisition de la base ocsol pour un montant estimé à 50 000 € HT (60 000 € TTC),
- Une modification simplifiée du SCOT approuvé, à réaliser avant 2021 suite à la loi ELAN et les décrets d'application qui sont sortis après l'arrêt du SCOT.

Recettes : la partie recette sera alimentée par de l'autofinancement (via un transfert de la section fonctionnement vers la section investissement) + dotations aux amortissements.

### **V. Prospective dépenses de personnel et des effectifs**

Pas d'évolution des effectifs de la structure en dehors des avancements de grades ou de catégorie.